

AGENDA ÉNERGIE SUISSE OCCIDENTALE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉVÉNEMENTS



Tous les événements affichés dans l'Agenda énergie Suisse occidentale doivent répondre aux conditions d'admissibilité décrites ci-dessous :

1. Contenu de l'événement

- Le contenu de l'événement est lié au sujet de l'énergie ;
et
- Le contenu de l'événement respecte les objectifs de la politique énergétique de la Confédération et des cantons.

2. Organisateur de l'évènement

- L'événement est organisé par une organisation faitière ou une association professionnelle du secteur de l'énergie ;
ou
- L'événement est organisé par une haute école (Université, HES ou EPF)
ou
- L'événement est organisé ou soutenu par SuisseEnergie ou la CRDE.

Toute autre personne morale ou physique qui organise un événement et souhaite l'afficher dans l'Agenda énergie Suisse occidentale peut envoyer une demande à la HEIA-FR. Cette dernière sera examinée par des expert-e-s internes.

3. Lieu de l'évènement

- L'événement a lieu dans un canton de la Suisse occidentale ; c'est-à-dire dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud ou Valais.

La HEIA-FR se réserve le droit de refuser l'affichage d'un événement dans l'Agenda énergie Suisse occidentale si elle juge que les conditions d'admissibilité ci-dessus ne sont pas remplies.

Fribourg, avril 2020